



PROCES-VERBAL RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 6 AVRIL 2023 – 20H30

L'an deux mille vingt-trois, le six du mois d'avril, à vingt heures trente minutes, en application des articles L2121-7 et L2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (C. G. C. T.), s'est réuni en session ordinaire, le Conseil Municipal de la commune de DUERNE, sous la présidence de Monsieur Benoit VERNAISON, Maire, en ses lieux habituels.

Date de convocation du Conseil Municipal : 30/03/2023

Quorum : 8

Présents : M. Benoit VERNAISON ; Mme. Marie Dominique CHEVRON ; Mme. Noémie VILLARD ; M. Cédric FONT ; Mme. Marie Thérèse FAYOLLE ; Mme. Claudie BARCET ; Mme. Marie-Line BALMONT ; M. Anthony CUNHA ; M. Yves MAHY ; M. Laurent GIAUFFRET ; Mme. Elodie MARION ; M. Maurice PETRE.

Secrétaire de séance : Mme Marie-Thérèse FAYOLLE

Absents excusés : Mme. Isabelle BALLAS ; M. Romuald BANSE ; Mariane MASSON

ORDRE DU JOUR

- Approbation du Procès-Verbal de la séance du jeudi 9 mars 2023
- Approbation du compte de gestion et du compte administratif du budget « Activités commerciales »
- Approbation du compte de gestion et du compte administratif du budget Principal
- Vote des taux des différentes taxes
- Vote des budgets primitif 2023 « Budget Activités commercial » et « Budget principal »
- Choix de budgétisation ou fiscalisation de la participation communale au SYDER
- Emprunt sur le budget « Activités commerciales »
- Emprunt sur le budget principal
- Mise en place du RIFSEEP
- Questions Diverses :
 - Point commissions communales
 - o Voirie
 - o Fleurissement
 - Point commissions CCMDL
 - Autres questions diverses

Monsieur le Maire demande aux conseiller l'autorisation de rajouter le point suivant à l'ordre du jour : Subvention accordée à l'association de la bibliothèque. Ils acceptent à l'unanimité.

APPROBATION DU PV DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09/03/2023 : M. le Maire après avoir résumé les points à l'ordre du jour et sans remarque complémentaire demande aux conseillers d'approuver le précédent procès-verbal de séance, ce qu'ils acceptent à l'unanimité

APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2022

Monsieur le Maire présente les comptes administratifs des budgets de la commune :

- **Budget activités commerciales**

o Résultat de fonctionnement 2021 : 31 092,81 €	Résultat d'investissement 2021 : - 7 225,46 €
o Dépenses de fonctionnement : 2 195,66 €	Dépenses d'investissement 25 749,23 €
o Recettes de fonctionnement 32 260,44 €	Recettes d'investissement 7 225,46 €
o Résultat de fonctionnement 2022 61 157,59€	Résultat investissement 2022 : -25 749,23 €

- **Budget principal**

o Résultat fonctionnement 2021 : 459 048,93€	Résultat investissement 2021 : 137 500,27€
o Dépenses fonctionnement : 427 622,86€	Dépenses investissement : 235 233,95€
o Recettes fonctionnement : 697 851,19€	Recettes investissement : 200 520,02€
o Résultat fonctionnement 2022 : 729 277,26€	Résultat investissement 2022 : 102 786,34€

Monsieur le Maire sort de la pièce et Mme Marie-Dominique CHEVRON, 1^{ère} adjointe, demande au conseil municipal de délibérer. Le conseil municipal valide à l'unanimité les comptes administratifs énoncés précédemment.

APPROBATION DES COMPTES DE GESTIONS 2022

Monsieur le Maire présente les comptes de gestions émis par Mme THOLY, Trésorière pour la période du 1^{er} janvier 2022a u 31/12/2022. Ces comptes de gestions sont conformes aux résultats de la commune. Le conseil municipal valide à l'unanimité les comptes de gestions

VOTE DES DIFFERENTES TAXES

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que l'année passée il avait été décidé de réaliser une augmentation de 1 point sur la taxe foncière bâtie, étalée sur 3 année soit 0,33 point par an. Il demande au conseil municipal s'ils sont toujours d'accord pour appliquer une augmentation de 0,33 point sur 2023.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité et valide les taux des différentes taxes comme suit :

Taxe foncière patrimoine bâti : 29,56%

Taxe foncière sur le patrimoine non bâti : 46,49%

Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 16,15%

VOTE BUDGET PRIMITIF 2023 -BUDGET ACTIVITES COMMERCIALES

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les principes d'équilibre et de sincérité des budgets. Il rappelle également que le conseil municipal doit affecter le résultat excédentaire cumulé de la section de fonctionnement dégagé au titre de l'année 2022. Le conseil municipal vote à l'unanimité les affectations suivantes :

Affectation du résultat au 1068 : 25 750€

Report au 002 en fonctionnement : 35 407,59€

Report au 001 en investissement : - 25 749,23€

Le conseil vote ensuite à l'unanimité le budget primitif suivant pour le Budget Activités commerciales :

Section de fonctionnement : 67 667 €

Section d'investissement : 287 492 €

VOTE BUDGET PRIMITIF 2023 – BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal doit également affecter le résultat excédentaire cumulé de la section de fonctionnement du budget principal dégagé au titre de l'année 2022. Le conseil municipal vote à l'unanimité les affectations suivantes :

Affectation du résultat au 1068 : 301 188€

Report au 002 en fonctionnement : 428 089,26€

Report au 001 en investissement : 102 786,34 €

Le conseil municipal vote ensuite à l'unanimité le budget primitif suivant pour le budget principal :

Section de fonctionnement : 1 157 805 €

Section d'investissement : 2 054 977 €

PARTICIPATION COMMUNALE AU SYDER

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que chaque année, la commune a la possibilité de fiscaliser ou bien de budgétiser la participation communale au SYDER. Pour 2023, la participation de la commune s'élève à 34 096,95€.

Le conseil municipal décide de budgétiser la partie des frais engendrés par la construction de la Station d'épuration et de fiscaliser le reste.

La répartition est donc la suivante :

Budgétiser la somme de 2 171,86 €

Fiscaliser la somme de 31 925,09€

EMPRUNT BUDGHET ACTIVITES COMMERCIALES

Monsieur le Maire explique qu'il convient de réaliser un emprunt de 200 000€ sur le budget activités commerciales pour l'achat du nouveau local commercial dans le quartier des Maisons du Lavoir.

Il présente les différentes offres de prêts reçues en mairie.

Offre du crédit agricole : 4,35% sur une durée de 20 ans

Offre du crédit mutuel : 4,40% sur une durée de 20 ans.

Les taux étant élevés, le conseil municipal décide de ne pas donner suite pour le moment et de reconsulter plus tard dans l'année.

EMPRUNT BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Maire explique la nécessité d'effectuer un emprunt de 500 000€ pour la réalisation du pôle sportif.

Il présente les différentes offres obtenues en mairie :

Offre crédit agricole : 4,40% sur une durée de 20 ans

Offre crédit mutuel : 4,40% sur une durée de 20 ans

Offre Banque des territoires : 3,75% sur une durée de 20 ans

Le conseil municipal décide à l'unanimité de signer l'offre de la Banque des territoires.

MISE EN PLACE DU RIFSEEP

Monsieur le Maire explique en quoi consiste le RIFSEEP. Il s'agit d'un régime indemnitaire pour les agents de la fonction publique. Il rappelle au conseil municipal que les agents communaux ne bénéficient d'aucun régime indemnitaire malgré leurs compétences et leur implication. Il propose donc au conseil municipal de mettre en place le RIFSEEP pour les agents de la commune.

Il explique que la commune doit d'abord demander l'avis du comité technique du Centre de gestion dont dépend la collectivité et qu'il conviendra de délibérer après avoir obtenu leur avis, mais il souhaite d'abord connaître l'avis du conseil municipal.

Le conseil municipal est d'accord pour mettre en place ce régime indemnitaire.

QUESTIONS DIVERSES

- La commission voirie s'est réunie et a discuté du déneigement et de l'entretien des chemins pour l'année 2023.
- La commission fleurissement a mis en place un nouveau règlement pour le concours des maisons fleuries. Ce nouveau règlement est disponible sur le site Internet de la commune.
- Soirée CEPOS : 10 communes ont présenté des projets sur le thème « Economie d'énergies ».
- **La prochaine réunion de conseil municipal aura lieu le jeudi 11 mai.**

Fin de séance à 22h30.

Le Maire,
Benoit VERNAISON

Affiché en Mairie le